

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Budget du Québec 2020-2021

## Une vision sensible aux préoccupations de la population

**Québec, 10 mars 2020** – Le Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association des économistes québécois constate que le ministre des Finances respecte de manière rigoureuse les objectifs de réduction de dette et d'équilibre budgétaire inscrits dans les lois québécoises.

Encore une fois cette année, la croissance économique a permis au gouvernement de présenter de résultats meilleurs que ceux présentés lors du Point sur la situation économique de l'automne 2019, et ce, en dépit d'une perte estimée à 603 M\$ sur l'investissement dans la CSeries. Le surplus budgétaire de 1,9 G\$ pour 2019-2020 viendra donc enrichir la réserve de stabilisation qui s'établira à 13,9 G\$ au 31 mars 2020.

Évidemment, les risques sur l'économie mondiale associés à la propagation du coronavirus sont bien présents, mais difficilement prévisibles. Le Ministre semble confiant d'avoir la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à une crise possible. Les dépenses de portefeuille augmenteront de 5,7 % pour 2020-2021 alors que la croissance du PIB nominal sera de 4,1 %, ce qui dénote déjà une certaine stimulation de l'économie par le gouvernement. Toutefois, les investissements en infrastructures resteront au même niveau que l'an dernier, soit 11 G\$. De plus, l'économie du Québec évolue plus rapidement que son potentiel c'est-à-dire qu'elle surutilise les ressources disponibles. Les pressions qui s'exercent sur le marché du travail sont d'ailleurs la preuve concrète d'une économie qui surchauffe. Donc, il ne serait pas dramatique que l'économie revienne à un rythme plus compatible avec son potentiel. Ce serait comme laisser échapper un peu de vapeur de la marmite.

Le Comité des politiques publiques se réjouit des allocations supplémentaires de l'ordre de 15 G\$ sur dix ans au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI). Les investissements annoncés pour de nouveaux projets dans le transport collectif sont bienvenus notamment pour leur aspect environnemental. Toutefois, certaines inquiétudes soulevées dans notre avis dans le cadre des consultations prébudgétaires sur le maintien des infrastructures existantes demeurent entières. Par exemple, les travaux effectués en 2019-2020 pour résorber le déficit de maintien pour l'ensemble des infrastructures appartenant au gouvernement se sont élevés à 2,3 G\$ alors que le montant qui aurait été nécessaire était de 5,9 G\$. Par conséquent, le déficit de maintien d'actifs des infrastructures (DMA) s'est accru de 3,6 G\$ à 28,2 G\$. De plus, le PQI ne présente pas un calendrier précis de résorption du déficit de maintien d'actifs, ce qui aurait permis de faire le suivi des travaux. Par contre, on accueille favorablement la publication, pour la première fois, d'une prévision de l'état des infrastructures et du DMA.

Les objectifs de dette inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront atteints dès 2023. Le Ministre soulève la question de se doter de nouveaux objectifs de dette, ce qui plaît au Comité des politiques publiques car l'endettement du Québec

reste élevé comparativement aux autres provinces canadiennes et au gouvernement du Canada. De plus, le budget mentionne que le Fonds des générations est un outil efficace et reconnu par les agences de notation et les investisseurs, ce qui laisse supposer que le Fonds a encore quelques années devant lui. Les discussions sont maintenant ouvertes pour déterminer une nouvelle cible et le rythme pour atteindre cette cible, ainsi qu'un nouvel indicateur, même si le Ministre semble avoir une préférence pour utiliser la dette nette.

L'environnement est un point central du présent budget et le CPP encourage le gouvernement à atteindre ses cibles ambitieuses fixées pour 2030 de réduire de 37,5 % les émissions de GES par rapport au niveau de 1990. Le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre suggère un investissement de 6,2 G\$ pour réduire les émissions de GES. Par ailleurs, le gouvernement reste encore timide dans l'utilisation de l'écofiscalité pour s'attaquer aux changements climatiques. L'atteinte des cibles exigera un changement important dans nos comportements et il apparaît plus difficile pour le Comité des politiques publiques d'envisager l'atteinte de ces objectifs sans l'écofiscalité.

Le Comité des politiques publiques veut souligner finalement son appui à l'initiative du Secrétariat du Conseil du Trésor pour s'assurer que les ministères et organismes gouvernementaux déposent dans le futur un plan pluriannuel d'évaluation des programmes. Ils devront valider la pertinence de leurs programmes pour s'assurer que ceux-ci répondent toujours aux besoins de la population et qu'ils atteignent leurs objectifs. Pour les programmes qui seront toujours jugés pertinents, les organismes ou ministères devront innover afin de s'assurer qu'ils sont gérés de manière efficace et efficiente, tout en préservant la qualité des services. Une excellente initiative qui permettra d'augmenter l'efficacité des programmes gouvernementaux.

## **CONTACT**

Yves St-Maurice, président  
Comité des politiques publiques  
514-776-6546

Bernard Barrucco, directeur général  
Association des économistes québécois  
418-663-6613